

**Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20220708-DEL\_06\_08072022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 04/07/2022
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		JJ DREVET	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance :  Thierry SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne		X		O SALIN	
PONS Caroline		X		B CUVELARD	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>		

**OBJET : rénovation d'une maison thématique incluant l'office de tourisme et la maison des Vautours -Avant-Projet Sommaire**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la rénovation d'une maison thématique incluant l'office de tourisme et la maison des Vautours, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'OFFICE ARCHITECTES SC FROBERT par délibération en date du 10 janvier 2022.

Madame FROBERT, architecte, a proposé plusieurs esquisses. Une réunion de présentation a eu lieu. La proposition avec surélévation a été retenue. Puis Madame FROBERT a établi l'avant-projet sommaire.

Bruno CUVELARD adjoint en charge du dossier présente les plans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire établi par l'OFFICE ARCHITECTES SC FROBERT

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20220708-DEL\_06\_08072022-DE

➤ **APPROUVE** l'estimatif des travaux s'élevant à 370 500 € HT

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Olivier SALIN



**Résultat du vote**  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Le secrétaire de séance*

*Thierry SCENE*